

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le trente juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Moulins en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de M. Benoît SIMONIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Etaient présents : Mmes BARTHELAT Valérie, BLONDIN Sabine, FERRANDON Sylvie, ROBIN Lydie, MM. BOULIGNAT Florian, MELLOUX Olivier, ROUSSET Francis, SIMONIN Benoît, TOURRET Benoît, VOYER Denis

Excusé : M. MAZET Pierre

Secrétaire : Mme FERRANDON Sylvie

N° 2020-035-05

BUDGET PRIMITIF 2020 – SALON DE COIFFURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

<u>INVESTISSEMENT</u> :	Dépenses :	180 €
	Recettes :	180 €
<u>FONCTIONNEMENT</u> :	Dépenses :	10 780 €
	Recettes :	10 780 €

N° 2020-036-05

BUDGET PRIMITIF 2020 – EPICERIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

<u>INVESTISSEMENT</u> :	Dépenses :	7 604 €
	Recettes :	7 604 €
<u>FONCTIONNEMENT</u> :	Dépenses :	6 541 €
	Recettes :	6 541 €

N° 2020-037-05

BUDGET PRIMITIF 2020 - COMMUNE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020

<u>INVESTISSEMENT</u> :	
Dépenses :	309 919 € (dont 40 960 € de RAR)
Recettes :	309 919 € (dont 25 652 € de RAR)

<u>FONCTIONNEMENT</u> :	
Dépenses :	464 057 €
Recettes :	464 057 €

N° 2020-038-05

**TRAVAUX SUR LA VOIRIE COMMUNALE – CHOIX DES
ENTREPRISES ET SUBVENTIONS**

M. le Maire rappelle les travaux prévus sur les chemins suivants :

- Chemin du Roc Mazet : partie de la voie communale n° 9
- La Tuilerie de Souvigne : partie de la voie communale n° 18
- La Pierrière : partie de la voie communale n° 22

Trois entreprises ont été contactées et leurs propositions sont examinées (COLAS Rhône Alpes Auvergne, Ent. SIORAT et EUROVIA DALA). Considérant ses prix, l'Entreprise SORIAT est retenue pour un montant de travaux de **30 500 € HT**.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2020, une subvention de 30 % avait été demandée auprès du Conseil Départemental. Le fonds de concours de la Communauté de Communes est à ce jour connu (6 466 €), il sera affecté à ce programme, son financement est donc modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché à intervenir avec **l'Entreprise SIORAT pour un montant de 30 500 € HT**. Le devis de l'Entreprise BONDOUX pour la réfection des fossés : 4 930 € HT a été accepté antérieurement.
- **SOLLICITE** l'attribution du fonds de concours 2020 de la Communauté de Communes à ces travaux de voirie
- **VALIDE** le plan de financement définitif suivant :

<u>Dépenses</u> :	35 430 € HT
<u>Recettes</u> :	
Conseil Départemental	10 629 €
Communauté de Communes	6 466 €
Part communale	18 335 €

N° 2020-039-05

DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES

M. le Maire indique qu'un programme de numérotation des voies est prévu cette année. Le programme NUMERUES validé en l'année 2000 n'a concerné que le bourg et les lieux-dits les plus importants et la numérotation n'est plus conforme. Selon l'analyse des services de La Poste, la qualité de l'adressage au Theil est inférieure à la moyenne : 66 % des voies ont des défauts de numérotation, 32 % des points d'adresse ne sont pas numérotés.

Cette procédure est donc nécessaire pour :

- ✓ Un meilleur accès aux informations et aux services (réseaux, livraisons, soins...)
- ✓ Un accès facilité et plus rapide des services d'urgence
- ✓ La fiabilité des données GPS
- ✓ L'organisation plus efficace des services publics...

Mandat a donc été donné à La Poste pour établir un rapport d'Audit et Conseil et un rapport de méthodologie afin d'élaborer ce projet d'adressage et d'aider la commune dans cette mission, pour un coût de 3 300 € HT (non compris la fourniture des plaques de rues et numéros de maison). Ces rapports ont été transmis aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 1 contre :

- **VALIDE** le rapport d'audit et conseil présenté par la Poste
- **VALIDE** le rapport méthodologique présenté par la Poste
- **DECIDE** de choisir la NUMEROTATION METRIQUE comme système de numérotation.

Un groupe de travail est constitué de Mmes BARTHELAT Valérie, BLONDIN Sabine, FERRANDON Sylvie et M. MELLOUX Olivier

Cette décision implique que chaque foyer du Theil changera ou se verra attribuer un numéro d'habitation et un nom de rue.

N° 2020-040-05

BUDGET – Compte 6232 – FETES ET CEREMONIES – Caractéristiques des dépenses à imputer

VU l'article D 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✓ **DECIDE** d'affecter les dépenses suivantes au **compte 6232-Fêtes et cérémonies**, dans la limite des crédits inscrits au budget :

- Diverses prestations servies lors des cérémonies officielles et inaugurations, les vœux de nouvelle année ;
- Les cadeaux offerts aux enfants de l'école et au personnel au titre de l'action sociale à l'occasion de Noël ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des naissances, mariages, décès et départ à la retraite, mutations, entrées en 6^{ème}, récompenses sportives et culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ;
- Les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles ;
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

QUESTIONS DIVERSES

TAUX D'IMPOSITION 2020 :

Considérant la crise sanitaire et le deuxième tour des élections municipales reporté, le Conseil Municipal n'a pu voter les taux d'imposition avant le 3 juillet 2020 (date limite). Par conséquent, les taux et produits fiscaux de 2019 sont reconduits en 2020, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 11,81 % (hors exonération)
- Foncier Bâti : 12,95 %
- Foncier Non Bâti : 33,55 %

TRAVAUX 2020

Ils ont été évoqués lors de la présentation du budget, notamment :

- L'entreprise AMS est intervenue pour la fermeture de l'auvent de la salle des Moulins, le sens de l'ouverture de la porte d'entrée sera modifié. L'éclairage est en prévision.

- Un programme d'aire de jeu pour les enfants à la salle des Moulins est en projet avec la réalisation d'une clôture.

- Après l'audit sur le chauffage de la salle des Moulins, l'entreprise THERMACLIM a été recontactée et a donné deux solutions afin de résoudre ces problèmes, des devis sont attendus.

- La porte du secrétariat de mairie n'est pas aux normes d'accessibilité. Elle sera changée et la cloison sera refaite et isolée.

- Le devis plâtrerie-peinture de M. Philippe ROBIN a été accepté pour la réfection d'une partie du logement 17 Grande Rue (1 197,35 € TTC).

- M. le Maire contactera l'ADEM à Montmarault (association d'insertion) et demandera un devis pour le nettoyage du bourg.

COLLECTE DU SICTOM

Le SICTOM a signalé à la commune des défauts d'élagage d'arbres au niveau de la Tuilerie de Souvigne, les propriétaires ont été contactés.